



Message relatif au crédit d'investissement complémentaire pour le mandat d'étude parallèle (MEP) du Plateau d'Agy

Le 16 décembre 2013, l'Assemblée communale de Granges-Paccot a voté un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 pour l'organisation et l'exécution d'un mandat d'étude parallèle (MEP) du Plateau d'Agy dont le but était l'établissement de Directives d'aménagement et de construction destinées à déterminer les aspects quantitatifs et qualitatifs de la profonde mutation que connaîtra ce secteur dans les années à venir. Il s'agit d'un processus extrêmement complexe dont le développement présente des inconnues, raison pour laquelle le montant de CHF 250'000.00 procédait d'une évaluation.

Au départ, huit équipes multidisciplinaires ont participé à ce MEP. Dans les phases ultérieures, ce nombre a été réduit à quatre puis à deux. Le mandat a finalement été attribué au bureau Privilegio_Secchi Architettura à Milan, bureau connu pour les excellents résultats obtenus en Suisse, et en particulier dans le canton de Fribourg où il a notamment pris la deuxième position au moment de l'élaboration du projet d'agglomération de deuxième génération.

Si la détermination des coûts ne présentait pas de difficulté pour les phases du concours proprement dit (organisation, rémunération des équipes et des experts), l'approche était sensiblement plus ardue pour la phase d'établissement des Directives du Plateau d'Agy, sachant que le mandat portait sur une surface supérieure à 200'000 m² divisée en 11 secteurs regroupant quelque 20 parcelles appartenant à des propriétaires différents. Pour aboutir à un résultat correspondant aux attentes et susceptible d'emporter l'adhésion d'une large majorité des propriétaires concernés, il s'est ainsi avéré nécessaire de consacrer un temps important à la concertation pour ensuite travailler et intégrer les nombreuses demandes présentées par les propriétaires touchés.

En cours de travaux, il s'est en outre avéré nécessaire de prendre en considération des paramètres supplémentaires, à savoir et sans être exhaustif :

- le développement envisagé sur les sites de St-Léonard et des Abattoirs (construction d'une nouvelle patinoire, d'un bassin olympique ainsi que de divers bâtiments à fonctions mixtes) ;
- l'important développement prévu sur la partie Est de la colline de Torry située sur le territoire de la Ville de Fribourg ;
- la mise en service du Pont de la Poya et la densification du trafic qu'elle a entraînée ;
- l'obligation d'établir une étude de trafic destinée à démontrer la faisabilité du développement programmé sur le Plateau d'Agy jusqu'à la hauteur de la halte ferroviaire de St-Léonard ;
- la définition d'un concept de stationnement devant permettre d'éviter une saturation sur la Route de Morat et dans les carrefours giratoires des Grives et du Lavapesson.

Pour faire face aux nombreuses questions à résoudre, le Conseil communal a dû réagir rapidement et veiller à ce que la version définitive des Directives du MEP du Plateau d'Agy puisse être livrée dans les délais afin d'assurer notamment une coordination avec les travaux de révision générale du Plan d'aménagement local de la Commune de Granges-Paccot. Cet objectif a pu être atteint grâce à l'engagement du bureau Privileggio_Secchi Architettura et de l'urbaniste de la Commune de Granges-Paccot. Le Conseil communal a également pu compter sur la compréhension de la Commission financière qui a été avisée de cette évolution.

Cette situation a malheureusement entraîné une augmentation des coûts par rapport au crédit voté le 16 décembre 2013, le Conseil communal devant dès lors solliciter un crédit supplémentaire qui, en fonction d'éléments pouvant être considérés comme définitifs, s'élève à **CHF 95'000.00**.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 95'000.00** afin de couvrir le dépassement du budget octroyé pour l'établissement des Directives d'aménagement du Plateau d'Agy. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :



Claude Robatel



Le Syndic :



René Schneuwly